



Il est exposé et convenu ce qui suit :

**- Exposé -**

Soucieuse d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants dans sa structure « Les Petits Matelots », l'association ci-dessus dénommée a décidé de procéder à des travaux d'aménagement. Le coût total de l'opération est estimé à 8 637 € T.T.C.

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de ROUEN, lors de sa séance du 25 janvier 2008, a décidé d'allouer à l'association une subvention d'investissement de 1 727 € T.T.C.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. – La Ville de ROUEN s'engage à verser à l'association «Confédération Syndicale des Familles de l'île Lacroix », une subvention maximale de 1 727 €, afin de lui permettre de financer les travaux d'aménagement qui seront effectués dans la structure multi-accueil « Les Petits Matelots » située 66, avenue Jacques Chastellain à Rouen.

Article 2. – Le montant prévisionnel de la subvention a été déterminé en fonction du coût global de l'opération. Dans l'hypothèse où le coût définitif serait inférieur au coût initialement prévu, l'aide financière serait réduite en conséquence.

Article 3. – La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée, au vu des avis de sommes à payer, selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30 % du montant prévisionnel de la subvention 2008 à la signature de la convention,

- le solde, sur production de justificatifs (factures acquittées).

Article 4. – Compte tenu de l'urgence à entreprendre les travaux faisant l'objet de la présente convention, l'association est autorisée à réaliser les travaux avant notification d'attribution de la subvention.

Fait à ROUEN, en l'Hôtel de Ville, le

p. l'association «Confédération  
Syndicale des Familles de l'île Lacroix

p. la Ville de ROUEN  
par délégation,

Madame Maryline PERRIN  
Présidente

Françoise LESCONNÉ,  
Adjointe au Maire